

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

séance du 1^{er} Octobre 2020

Le premier octobre deux mille vingt à 20 heures, le conseil municipal de Richelieu, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Etienne MARTEGOUTTE, maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Etienne MARTEGOUTTE, Patrick PENOT, Véronique BACLE, Guy RAIMBAULT, Peggy CASTERMAN, Michel AUBERT, Pascale GIRAULT-DUTEMPLE, Jean-François MALECOT, Charlotte de BECDELIEVRE, Bertrand BITAUD, Lydia LECLERC, Edwige FASILLEAU, Alcyme DELANNOY, Audrey BARON, Bernard GABORIT, Philippe NAUDEAU, Guilmine EYGUN.

Excusés : Brice COMTET, Marie-France BARBOT.

Mme Audrey BARON est désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal donne son accord pour ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- La constitution de la commission de contrôle des listes électorales

Le procès-verbal de la séance du 20 juillet dernier est approuvé à l'unanimité.

2020 – 37 : Modification n° 2 du budget Assainissement 2020

Monsieur PENOT, Adjoint en charge des finances, expose :

Afin de rémunérer le maître d'œuvre qui rédige actuellement le cahier des charges concernant les marchés de travaux et les dossiers de demande de subvention relatifs à la construction d'une nouvelle station d'épuration, il convient de modifier le budget comme suit :

Article	Montant
<u>Dépenses d'investissement</u> :	
2156-18 Travaux sur les réseaux	- 23 000 €
2156-19 Travaux sur la station d'épuration	+ 23 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve cette modification.

20 h 08 : Arrivée de Mme Marie-France BARBOT.

Nombre de conseillers municipaux présents :	18
Nombre de votants	18

2020 – 38 : Appellation « Commune touristique »

Un décret du 2 septembre 2008 prévoit trois conditions pour un classement en commune touristique :

- la présence d'un office de tourisme classé,
- l'organisation "en périodes touristiques, des animations compatibles avec le statut des sites ou des espaces naturels protégés, notamment dans le domaine culturel, artistique, gastronomique ou sportif",
- une capacité d'hébergement d'une population non-permanente répondant à un ratio minimal par rapport à la population permanente.

Cette appellation doit faire l'objet d'une demande de renouvellement tous les 5 ans.

La ville de Richelieu bénéficie déjà de cette appellation et remplit toujours les conditions ainsi posées. Monsieur le Maire propose donc de déposer un dossier auprès de la préfecture pour en demander le maintien et ainsi bénéficier de majorations de dotation et d'avantages divers qui en découlent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition du Maire et sollicite la reconduction de l'appellation « commune touristique » pour la ville de RICHELIEU.

2020 – 39 : Modification de la délibération sur les indemnités des élus

Par délibération du 5 juin 2020, le Conseil a fixé les indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers délégués et a précisé que les élus ne bénéficiant pas d'indemnités de fonction seraient remboursés de leurs frais de déplacement lorsqu'ils assistent à des réunions au titre de leur mandat.

Le service du contrôle de la légalité demande l'annulation de cette précision car le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit le remboursement des frais de transport engagés par les membres du conseil municipal sans distinction entre les personnes qui perçoivent une indemnité de fonction et ceux qui n'en perçoivent pas.

D'autre part, une erreur s'est glissée dans l'indice de rémunération du Maire qu'il convient de corriger.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier la délibération du 5 juin 2020 sur les termes suivants :

- Il annule la précision sur le remboursement des frais de déplacement,
- Fixe l'indemnité du Maire à 49.65 % de l'indice terminal des traitements de la fonction publique,

2020-40 : Modification de la délibération sur la désignation des délégués au SMAEP

A la demande des intéressés, le maire demande au Conseil municipal d'annuler l'élection des délégués au Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable et de la recommencer.

En effet, Patrick PENOT élu titulaire, vu sa charge de travail en tant que 1^{er} Adjoint, souhaiterait passer suppléant, et Lydia LECLERC, élue suppléante, accepte de passer titulaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et procède à une nouvelle élection dont les résultats sont les suivants :

- Délégué titulaire : Lydia LECLERC avec 18 voix,
- Délégué suppléant : Patrick PENOT, avec 18 voix.

2020- 41 : TARIFS COMMUNAUX 2021

M. PENOT explique que la commission des finances a étudié les tarifs municipaux et a souhaité en revaloriser quelques-uns.

Les tarifs s'appliquent à tout le public, particuliers, associations, entreprises et commerçants. Les associations auront la gratuité des salles publiques pour pratiquer leurs activités et la salle des fêtes une fois l'année pour un évènement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de modifier les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2021 tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous.

SALLE DES FETES	Habitant de la commune	Habitant hors commune	Observations
1 journée	200 €	300 €	Exemple : Bal, repas, banquet, mariage...
2 jours	250 €	450 €	
1/2 journée	120 €	120 €	Vin d'honneur par exemple
Forfait chauffage	25 €		Par jour
Couverts (*)	50 €		Forfait
Verres (*)	20 €		Forfait
Caution	500 €		Pour d'éventuels dégâts
Caution	200 €		Pour le ménage
HALLES			
1/2 journée	150 €		Caution de 100 € Gratuit pour les associations
1 journée	250 €		

(*) Les couverts et les verres ne peuvent être loués hors salle des fêtes

PISCINE		BIBLIOTHEQUE	
Entrée adulte (1ticket)	2.50 €	Abonnement annuel adulte	10 €
Forfait 10 tickets adulte	23.00 €	Abonnement annuel – 18 ans	Gratuit
Entrée enfant	1.50 €	Abonnement mensuel estivant	10 €
Forfait 10 tickets enfant	12.00 €	Vente CD audio, DVD	1 €
Caution clé et bracelet	2.00 €	Vente de livre	1 €

MUSEE	
Entrée individuelle	3.00 €
Entrée groupe de 10 et +	2.00 €
Pass Musée + Espace Richelieu (individuel)	6.00 €
Pass Musée + Espace Richelieu (groupe de 10 et +)	5.00 €
ESPACE RICHELIEU	
Entrée individuelle	4.00 €
Entrée (groupe de 10 et +)	3.50 €

RESTAURATION SCOLAIRE			
Repas enfant	3.30 €		
ACCUEIL PERISCOLAIRE			
Prix de la demi-heure	1.10 €		
PARTICIPATION DES COMMUNES DE RESIDENCE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE		Ecole maternelle	Ecole primaire
Montant par élève	700 €	600 €	

CONCESSION CIMETIERE		
15 ans	30 ans	50 ans
150 €	300 €	500 €

ASSAINISSEMENT	
Taxe de raccordement au réseau d'assainissement collectif	850 € HT

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC		
Commerces non sédentaires :		
Abonnés du marché hebdomadaire	0.90 € le mètre	Minimum de perception : 3 €
Non abonnés du marché hebdomadaire	1 € le mètre	Minimum de perception : 3 €
Camions d'outillage	100 €	Par jour
Manèges	1 € le m ²	Par jour
Commerces sédentaires		
Terrasses, trottoirs	5 € le m ²	Par an
Pour les garagistes : exposition de 5 véhicules maximum	50 €	Par an
Marché de Noël	Pour les métiers de bouche	Pour les autres métiers
Pour 1 stand de 9 m ²	120 €	90 €
Pour 2 stands	230 €	170 €
Pour 3 stands	340 €	250 €
Pour les associations	Gratuit	
Marché Gourmand	10 € le mètre linéaire	

Matériel		
Location d'1 stand en métal (Tivoli)	50 €	
Caution par stand	100 €	
Location d'1 table 2.20mx0.80m + 2 bancs	5 €	Gratuit pour les associations
Caution pour 1 table + 2 bancs	100 €	
Photocopie	Supprimé	Il ne sera plus délivré de photocopies au public par les agents de la mairie

Domaine social	
« Bon » Noël pour les agents de la ville	35 € par enfant jusqu'à 12 ans dans l'année
« Bon » Retraite	100 € pour l'agent partant à la retraite

2020 – 42 : Assurance statutaire – Contrat 2021-2024

M. PENOT, Adjoint en charge des RH, rappelle que la ville de RICHELIEU a chargé le Centre de Gestion 37 d'organiser, pour son compte, une consultation en vue de souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge en cas de décès, invalidité, incapacité et accidents imputables ou non au service, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986.

Le Centre de Gestion a communiqué les résultats de la consultation organisée dans le courant du premier semestre 2020.

Les négociations ont ensuite été menées sur la base de l'offre reçue et les résultats sont les suivants :

Les attributaires : Compagnie d'assurance retenue : CNP Assurances
 Courtier en assurance : Sofaxis

Conditions du nouveau contrat :

- Contrat en capitalisation prenant effet le 1^{er} janvier 2021
- Taux garantis pendant 2 ans
- Possibilité de résiliation annuelle sous réserve de l'observation d'un préavis de 4 mois,
- Délai de déclaration unique de 90 jours pour tous les risques

- Choix de l'assiette de cotisation,
- Les taux de cotisations suivants :

	Décès	Accident de service	Longue Maladie – longue durée	Maternité-Paternité – adoption	Incapacité	Total
Offre de base	0.15 %	0.68 %	1.30 %	0.68 %	3.17 % Franchise de 15 jours fermes par arrêt	5.98 %
	0.15 %	0.68 %	1.30 %	0.68 %	2.27 % Franchise de 30 jours ferme par arrêt	5.08 %

La formule contrat actuel est celle de la 1^{ère} ligne du tableau avec un taux à 4.95 %. L'augmentation est donc de 20 % au 1^{er} janvier 2021 sur cette proposition, due à la sinistralité enregistrée sur la durée du contrat.

Pour limiter la hausse de la cotisation, la commission Finance propose :

- de souscrire aux risque Décès, Accident de service, Longue Maladie/Longue Durée indiqués sur le tableau ci-dessus,
- le risque « Incapacité » avec 30 jours de franchise
- de ne pas souscrire le risque « Maternité-Paternité-Adoption » (la moyenne d'âges des salariés de la collectivité étant élevée, la commune assurera ce risque sur fonds propres)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire souscrit par le Centre de Gestion 37 pour les années 2021-2024 aux conditions suivantes :

Compagnie d'assurance retenue : CNP Assurances

Courtier en assurance : Sofaxis

Régime du contrat : Capitalisation

Gestion du contrat : Assuré par les services du Centre de Gestion 37

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2021 avec possibilité de résiliation annuelle en respectant un préavis de 4 mois.

Catégorie de personnel assuré, taux de cotisation retenu et garanties souscrites :

Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL : 4.40 %

Risques assurés : Décès, Accident de service-Maladie imputable au service, Longue Maladie-Longue durée, Incapacité avec 30 jours fermes de franchise par arrêt)

Agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC : 1.15 %

Assiette de cotisation : traitement indiciaire brut et les charges patronales

Et prend acte que l'adhésion au contrat groupe donne lieu au versement d'une participation financière appelée « frais de gestion » auprès du Centre de Gestion 37 dont le montant s'élève à un pourcentage de la masse salariale assurée hors charges patronales.

Il autorise le Maire à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

2020 – 43 : Consortium campus des métiers et des qualifications d'excellence Patrimoines, Métiers d'Art et Tourisme

Un Consortium du Campus des Métiers et des Qualifications d'Excellence Patrimoines, Métiers d'Art et de Tourisme (CMQ-e PatMAT) a été créé, composé de partenaires dont l'objectif est de construire une coopération entre des acteurs économiques, de la formation et de la recherche en vue de soutenir le développement économique régional impliquant les métiers du patrimoine,

des métiers d'art, du paysage, du tourisme mais également de l'alimentation et de l'hôtellerie-restauration. L'Université de Tours est le porteur de projet.

La ville de RICHELIEU est sollicitée pour adhérer à ce consortium eu égard à son opération « Richelieu en Arts » aux côtés d'organisations socio-économiques comme les Sources de Cheverny, le Château de Chambord, le Château royal d'Amboise, d'établissements de formation (concernant l'enseignement supérieur et la recherche et l'enseignement professionnel).

Un accord de consortium a été rédigé pour définir les modalités d'exécution du projet et de collaboration entre les différents partenaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les termes de l'accord du consortium et charge Monsieur le Maire de le signer.

2020 – 44 : Commission de contrôle de la liste électorale

Une commission de contrôle des listes électorales doit être installée dans chaque commune du département dont les compétences sont :

- statuer sur les recours administratifs préalables formés par les électeurs intéressés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises par le maire,
- contrôler la régularité de la liste électorale à l'occasion de réunions spécifiques.

En vertu de l'article R7 du Code électoral, une nouvelle commission de contrôle doit être nommée après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

C'est pourquoi le maire demande à désigner les nouveaux membres de la commission. Pour la ville de RICHELIEU, il convient de désigner 5 commissaires : 3 issus de la liste principale et 2 de la 2^{ème} liste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, procède à la désignation suivante :

	Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
Liste majoritaire	Lydia LECLERC	Bertrand BITAUD
	Audrey BARON	Alcyme DELANOY
	Charlotte de BECDELIEVRE	Pascale GIRAULT-DUTEMPLE
2 ^{ème} liste	Philippe NAUDEAU	Bernard GABORIT
	Guilmine EYGUN	Marie-France BARBOT

QUESTIONS DIVERSES :

1. Délégations utilisées par le Maire depuis la dernière séance :

- a. Le maire n'a pas exercé son droit de préemption sur les parcelles suivantes :

N° de la DIA	N° de la parcelle	Adresse	Surface en m ²	Vendeur
23	AB 51	18 route de Chinon	57	Odile BRADIER
24	C 1165 à 1173	4 rue des Gauthiers	161	Martine PICHARD
25	C 466-467-974	4a rue des écluses	584	Jacques DUGAS
26	C 1237-1306	8 Grande Rue	1123	Hervé GOUGNE
27	C10	30 bis rue du Chantier	130	Pauline AUBERT
28	C 738	17 Grande rue	790	VTH

29	C 824 825 1017	33 rue Henri Proust	286	Marie-Chantal MICHEL
30	B 151 152 et 153	29 route des Vaux	2 332	Etienne MARTEGOUTTE
31	AC 56	11 avenue du Québec	411	Jacqueline ROBERT

b. Le 8 septembre dernier, la commune a cédé à M. Lionel ANATOLE un véhicule utilitaire acheté en 2010 au prix de 2 800 €.

c. Le maire a sollicité plusieurs subventions :

Opération	Organisme sollicité	Coût de l'opération	Taux de subvention	Montant sollicité
« Ecoles numériques » : achat d'un équipement informatique mobile pour l'école du Socle	Etat	4 680 € HT	50 %	2 340 €
Achat de masques dans le cadre de la lutte contre la Covid-19	Etat	3 500 € TTC	50 %	1 750 €
Chaulage des boues de la Station d'épuration dans le cadre de la lutte contre la Covid-19	Agence de l'eau	7 547 € HT	40 %	3 019 €
« J'apprends à nager » pour juin 2021	Etat		Forfait	1 400 €
Fonds d'animation local pour Noël à Richelieu et Richelieu en Arts	Département		Forfait	1 200 €

2. La Communauté de Communes Touraine, Val de Vienne (CCTVV): le maire informe les membres du conseil sur les décisions prises lors des deux dernières réunions du Comité syndical.

3. Les commissions de la CCTVV ont été ouvertes aux conseillers municipaux non-conseillers communautaires. Ainsi les inscriptions suivantes ont été enregistrées :

Commission Finances, Economie et dev. rural	Commission Ressources humaines / Enfance-Jeunesse	Commission commerce, artisanat, emploi et insertion	Commission Tourisme	Commission Services à la population et transports scolaires	Commission Urbanisme, Habitat et numérique	Commission Culture	Commission Environnement, ordures ménagères et transition énergétique	Commission Sport
Philippe NAUDEAU	Audrey BARON	Bertrand BITAUD	Charlotte de BECDELIEVRE	Véronique BACLE	Bertrand BITAUD	Bernard GABORIT	Guilmine EYGUN	Michel AUBERT
Patrick PENOT	Lydia LECLERC	Patrick PENOT		Edwige FASILLEAU		Charlotte de BECDELIEVRE	Pascale GIRAULT	Guy RAIMBAULT
Guilmine EYGUN	Brice COMTET	Pascale GIRAULT				Peggy CASTERMAN	Marie-France BARBOT	
		Marie-France BARBOT						

Il est demandé aux membres de rapporter en Conseil municipal les travaux de ces commissions.

4. Gymnase du Richelais : Michel AUBERT informe qu'il sera bientôt construit par la CCTVV à l'ouest du Dojo, le choix de l'architecte est en cours.

Le budget prévisionnel s'élève à 1 760 000 € HT financé à hauteur de 620 000 € par l'Etat, 335 000 € par l'agence nationale des sports, 353 000 € par la Région Centre Val de Loire, 100 000 € par le Département. Le solde restant à la charge de la CCTVV, soit 352 000 €, représente 20 % du coût total du projet.

Les travaux devraient débuter en mai 2021 pour se terminer vers octobre 2022.
L'Agence Départementale d'Aide aux Communes (ADAC) assiste les élus pour la constitution des dossiers.
Une étude est en cours également pour la pose de panneaux photovoltaïques, pour le système de chauffage (gaz ? biomasse ? pompe à chaleur ?...)

5. Péril imminent sur le bâtiment du 20 Grande Rue : Le propriétaire a accepté de signer une convention donnant à la Direction Régionale des Affaires Culturelles le pouvoir de commander les travaux de mise en sécurité.
6. Travaux dans la Grande Rue : ENEDIS réalise actuellement des travaux de réparation et de mise aux normes de son réseau. Les perturbations en matière de circulation et de stationnement vont perdurer encore pendant 2 semaines.
7. Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels : M. PENOT informe que sa rédaction est lancée. Un cabinet viendra la semaine prochaine auditer les services et voir les locaux ainsi que le matériel pour rédiger ce document réglementaire obligatoire.
8. Forum des Associations : Mme FASILLEAU, élue référente auprès des associations, rappelle que le Forum a eu lieu le 12 septembre dernier et a connu un véritable succès. 37 associations étaient présentes (soit une hausse de 78 %) et ont manifesté leur contentement. L'implantation a donc du être étendue à la Place du Marché. Mme FASILLEAU remercie le service technique et les élus qui ont participé à l'organisation et à l'installation.
9. Rentrée scolaire : Mme CASTERMAN, Adjointe en charge des affaires scolaires, donne les effectifs scolaires de cette rentrée 2020/2021 :

<u>Ecole maternelle</u>	<u>58 élèves</u>
<u>Ecole élémentaire</u>	<u>108 élèves</u>
<u>Collège du Puits de la Roche</u>	<u>239 élèves</u>
<u>Ecole du Sacré Cœur</u>	<u>91 élèves</u>
<u>Collège du Sacré cœur</u>	<u>152 élèves</u>

Les effectifs sont donc constants dans l'ensemble.

Comme vu précédemment, un projet « école numérique » est en cours concernant l'école élémentaire.

Un agent a été affecté à mi-temps dans la classe de la Grande section en maternelle à la satisfaction des enseignantes.

Un nouveau bureau a été élu au sein de l'APE qui a Mme Angélique ROYER comme présidente.

Le protocole Covid-19 a été adapté à la situation sanitaire dans tous les établissements y compris dans les services périscolaires : cantine et accueil périscolaire.

Mme CASTERMAN remercie les agents pour leur implication dans ce domaine : ils ont fait en sorte que tout se passe bien.

Enfin, elle a remis du savon surgras à l'école maternelle pour un meilleur confort des élèves.

10. Voyages à Moncontour : Véronique BACLE, Adjointe en charge des affaires sociales, fait le bilan des voyages à la base nautique de Moncontour, organisés par la municipalité en compensation de la non-ouverture de la piscine l'été dernier. 5 voyages ont été organisés et ont concerné 107 participants dont le profil est plutôt « famille ». Elle a reçu beaucoup de remerciements.

Côté finances, le coût total de cette opération s'élève à 1 690.50 €.

11. Covid 19 : Mme BACLE fait également état d'un « drive » de dépistage PCR qui va être organisé à Richelieu (à la maison de santé dont l'accès se fera rue du bois de l'Ajonc), à l'initiative des infirmiers de Richelieu, chaque mardi à compter du 6 octobre. La ville participe en prêtant le stand et en organisant la prise de rendez-vous en mairie.

12. Le feuillet d'information « Richelieu Infos » est en cours de distribution.
13. Le « Bus numérique » destiné aux seniors pour une sensibilisation à l'outil informatique passera à Richelieu le 15 décembre prochain, inscriptions à compter du 1er novembre.
14. Noël à Richelieu : Pascale GIRAULT-DUTEMPLE, en charge de son organisation, appelle les membres à se manifester auprès d'elle pour solliciter les sponsors. La communication, les inscriptions sont lancées.
15. Platanes : 4 arbres diagnostiqués dangereux vont être abattus par le service technique d'aménagement du Département. Il en sera replanté 10 à 12.
16. Fibre optique : La numérotation des bâtiments est à terminer rapidement pour permettre à l'organisme d'identifier les besoins.
17. Les Halles : Monsieur NAUDEAU demande si la toiture des halles peut encore bénéficier de l'assurance décennale car des avaries ont été constatées.
18. Communication : Il demande également que les agents d'accueil de la mairie incitent systématiquement les nouveaux arrivants à s'inscrire sur la liste électorale et les répertorient pour pouvoir les informer régulièrement. Le Maire l'informe que d'une part, un livret d'accueil est en cours de rédaction, et, d'autre part, que les fichiers doivent strictement respecter le règlement général de protection des données personnelles. Une attention particulière doit donc être donnée à la rédaction du document d'autorisation signé par les nouveaux arrivants.
Le problème majeur est le repérage de ces nouveaux ménages qui ne viennent pas systématiquement se signaler en mairie.
M. NAUDEAU demande ensuite s'il est possible de modifier la présentation du bulletin information bimestriel. Le Maire est tout-à-fait favorable et souhaite également « relooker » le bulletin municipal.
19. Stationnement : M. NAUDEAU transmet enfin la demande du commerçant « Carrefour contact » : peut-on réserver à sa clientèle deux emplacements de stationnement « arrêt-minute » ? Avis favorable du Conseil.
20. Séance d'information de la maison des maires : Mme EYGUN fait part de sa participation à une séance de la maison des maires d'Indre et Loire sur « les communes nouvelles », session très intéressante et accessible qui explique les avantages que présente la constitution d'une commune nouvelle et la souplesse qu'offre son organisation. Le document présenté lors de cette séance sera diffusé à tous les membres du conseil pour information.
21. Union musicale de Richelieu : M. GABORIT informe le conseil que l'Union musicale de Richelieu, par l'entremise de M. Michel ROCHOUX, a versé ses archives aux archives municipales de Richelieu.
22. La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le vendredi 6 novembre 2020 à 20 h.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22 h.

Récapitulatif des délibérations prises :

N°	Libellé de la délibération
2020-37	Décision modificative budgétaire n° 2 – Assainissement

2020-38	Appellation « commune touristique »
2020-39	Modification de la délibération sur les indemnités des élus
2020-40	Modification de la délibération sur la désignation des délégués au SMAEP
2020-41	Tarifs communaux 2021
2020-42	Assurance statutaire – contrat 2021-2024
2020-43	Consortium campus des métiers et des qualifications d'excellence Patrimoines, Métiers d'Art et Tourisme
2020-44	Commission de contrôle des listes électorales

Emargements des élus présents à la séance :

Membres présents	Emargements	Membres présents	Emargements
Etienne MARTEGOUTTE		Charlotte de BECDELIEVRE	
Patrick PENOT		Bertrand BITAUD	
Véronique BACLE		Lydia LECLERC	
Guy RAIMBAULT		Edwige FASILLEAU	
Peggy CASTERMAN		Alcyme DELANNOY	
Michel AUBERT		Audrey BARON	
Pascale GIRAULT-DUTEMPLE		Bernard GABORIT	
Jean-François MALECOT		Philippe NAUDEAU	
Brice COMTET	Excusé	Marie-France BARBOT	
		Guilmine EYGUN	